

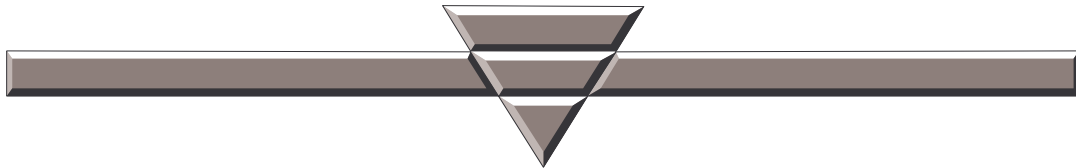


LE DÉPARTEMENT

MAPA : Marché à Procédure Adaptée

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ERASME – MISSION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Parc d'Activités Innovantes - 69930 ST CLEMENT LES PLACES
Tél: 04.74.70.68.40 - 04- Fax : 04.74.70.68.41
E-mail : yamartin@erasme.org



OBJET DU MARCHÉ :
CONCEPTION ET REALISATION SCENOGRAPHIQUE – Deuxième tranche

Date et heure limites de réception des offres :

Le Jeudi 10 mai à 17h00

Personne publique contractante : **DEPARTEMENT DU RHONE**

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Article premier : Objet de la consultation

1.1 - Objet :

Contexte : Le centre Erasme a ouvert depuis deux ans un espace d'expérimentations sur le rôle des technologies numériques dans les musées. Cet espace de 200 m² permet de réaliser des prototypes de dispositifs interactifs servants de démonstrateurs et de tests. Ils sont confrontés à du public et des professionnels de musées.

La première phase a permis de travailler sur le rôle des puces RFID pour personnaliser l'expérience de visite, sur les textes projetés numériques, sur les objets communicants et de nouvelles interactions.

La présente consultation porte sur la réorganisation de cet espace pour entamer une nouvelle phase d'expérimentation.

Description de la mission :

- concevoir la scénographie de l'espace muséolab 2 en réutilisant autant que possible les éléments de scénographie du muséolab 1.
- réaliser et installer ces éléments muséographiques.

Contraintes :

Le muséolab 2 devra intégrer les éléments suivants :

- un espace de 6m par 4 accueillant un dispositif interactif sur l'émergence et utilisant les déplacements du visiteur comme pilotage de l'interface (via une caméra Bumblebee au plafond).
- un espace comprenant 4 écrans rétroprojetés de 3 m par 2 chacun. Des contenus interactifs seront projetés sur ces écrans et réagiront aux interactions des visiteurs se déplaçant devant (avec différents dispositifs interactifs : manette wii, caméra détectant la présence, terminal wifi etc).
- une installation son comprenant 3 panoplans, un canon à son, un transducteur sonore. Les visiteurs devront déambuler autour des panoplans et pouvoir manipuler le canon à son.
- deux tables interactives pouvant recevoir chacun environ 8 personnes. L'un d'entre elle utilisant un système de type réactable (capture et projection par en dessous) l'autre une projection zenitale.

1.2 - Commande :

Le bon de commande sera notifié par la personne responsable du marché par voie postale et par fax.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Etendue de la consultation

Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions des articles 28 et 40.2 du Code des marchés publics.

2.2 - Modifications de détail au dossier de consultation

La personne responsable du marché se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, les modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.3- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **1 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché

Le mode de règlement est le virement. Le délai de paiement ne peut excéder 45 jours conformément à l'article 96 du code des marchés publics.

Article 3 : Présentation des candidatures et offres

Le présent dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française.

Les prestataires devront :

- nous retourner le présent document, dûment signé
- donner leurs références,
- indiquer le nombre de jours consacrés au projet, le délai de conception et de réalisation et proposer une note d'intention
- proposer un tarif forfaitaire comprenant la conception, la réalisation, les fournitures éventuelles de matériel et l'installation sur place ainsi qu'un tarif à la journée supplémentaire.

Article 5 : Jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- **Prix (50%)**
- **Adéquation au projet (30%)**
- **Références (20%)**

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les candidats transmettent leur offre (par courrier, par mail ou par fax) avant le jeudi 10 mai 2007 - 17h00 et ce, à l'adresse suivante :

DÉPARTEMENT DU RHÔNE
ERASME – MISSION TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Parc d'Activités Innovantes
69930 ST CLEMENT LES PLACES
Tél: 04.74.70.68.40 - Fax : 04.74.70.68.41
E-mail : yamartin@erasme.org

Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Cachet de l'entreprise

Date et signature du candidat